

et à l'humanité dont il foule aux pieds les droits les plus précieux, en enlevant à la famille humaine un de ses membres.

Aussi, notre loi criminelle qui a aboli la peine de mort pour la plupart des offenses, autrefois capitales, élève-t-elle encore un échafaud pour le meurtrier !

Mais, Messieurs les Jurés, l'énormité de cette offense, vous donne la mesure des soins que vous devez apporter à juger l'accusation qui la comporte, en vous révélant la responsabilité immense qui s'attache à l'accomplissement de votre devoir, et toute la solennité des fonctions que vous êtes appelés à remplir aujourd'hui. Vous dire qu'il y va de la vie d'un homme que votre verdict va rendre à la liberté ou conduire au supplice, n'est-ce pas vous rappeler dans toute son étendue l'exigence de l'engagement que vous avez pris envers la société, quand au commencement de ce procès, long et pénible, vous avez juré de rendre un verdict suivant la preuve.

C'est donc suivant la preuve que vous devez juger ; et suivant la preuve qui vous a été offerte, vous devez condamner ou acquitter l'accusé, vous souvenant que, jugeant au nom du pays, vous en représentez la justice aux yeux de laquelle un verdict qui absout le coupable est mauvais comme celui qui condamne l'innocent, et que, dans les deux cas, le jury qui le rend imprime une tache à son pays en se déshonorant lui-même.

C'est suivant la preuve que vous devez juger. Cette obligation qui est celle de la loi et de votre serment, vous dit assez qu'en entrant dans l'enceinte de la justice, vous avez dû laisser au dehors toute idée préconçue formée contre l'accusé, tout préjugé créé par la rumeur, et rejeter loin de vous les jugements hâtifs portés par la foule, pour n'écouter qu'une voix, celle des témoins, et ne voir qu'une lumière, celle de la vérité.

Encore une fois, je vous en conjure, jugez le malheureux dont le pays a remis le sort entre vos mains, sans passions et sans préjugés, sans affection comme sans haine, mais d'après sa culpabilité ou son innocence : jugez-le suivant votre conscience, et suivant la preuve, car vous avez un grand devoir à